

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Terre Valserhône l'Interco

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHONE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°25-DC116

Conseil Communautaire du 05 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq novembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de Villes, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :

BILLIAT :

CHAMPFROMIER : Jacques VIALON - Gilles FAVRE

CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT

CONFORT : Daniel BRIQUE

GIRON : Florian MOINE

INJOUX-GENISSIAT : Joël PRUDHOMME

MONTANGES : Christophe MARQUET

PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET - Pierre CHARPY

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Régis PETIT - Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION – Patrick PERREARD - Gilles ZAMMIT - Annick DUCROZET - Serge RONZON – Benjamin VIBERT - Sandra LAURENT-SEGUI - Catherine BRUN - Sacha KOSANOVIC - Christiane RIGUTTO

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ- Raphaël CASTIGLIA - Denis MOSSAZ - Patricia VERDET - Anthony GENNARO

Pouvoirs : Lucie JOUHAUD à Elisabeth JEAMBENOIT - Sophie SELLIER à Joël PRUDHOMME - Katia DATTERO à Patrick PERREARD - Marie-Françoise GONNET à Régis PETIT - Mourad BELLAMMOU à Jean-Pierre FILLION - Sebahat BULUT à Catherine BRUN - Marielle BERGERET à Christiane RIGUTTO

Présents : 24

Pouvoirs : 7

Votants : 31

Date de la convocation : 29 octobre 2025

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20251105-25-DC116-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

Nature de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police – 6.1 Police municipale

Objet : Dérogation à la règle du repos dominical des commerces de Valserhône pour l'année 2026

Madame Isabelle DE OLIVEIRA rappelle qu'en application de l'article L. 3132-26 du Code du travail, dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Il est précisé que :

- ✓ Seuls les salariés volontaires ayant donné leur accord par écrit à leur employeur peuvent travailler le dimanche ;
- ✓ Chaque salarié perçoit une rémunération au moins égale au double de la rémunération normale et un repos compensateur égal au temps qu'il a travaillé le dimanche.

La commune de Valserhône propose une ouverture de ses commerces les dimanches suivants pour l'année 2026 :

- **Pour les commerces de détail pratiquant la même activité, regroupés par code NAF (nomenclature d'activités française) :**
 - 04 janvier 2026
 - 1er mars 2026
 - 5 avril 2026
 - 31 mai 2026
 - 21 juin 2026
 - 4 octobre 2026
 - 1er novembre 2026
 - 29 novembre 2026
 - 06 décembre 2026
 - 13 décembre 2026
 - 20 décembre 2026
 - 27 décembre 2026
- **Pour les concessions automobiles :**
 - Dimanche 18 janvier 2026
 - Dimanche 15 mars 2026
 - Dimanche 14 juin 2026
 - Dimanche 13 septembre 2026
 - Dimanche 11 octobre 2026

Elle invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir se prononcer.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente déléguée,

VU les demandes de la commune de Valserhône,

Après en avoir délibéré,

A la majorité, F MALFAIT et P CHARPY s'abstenant,

DECIDE

- **DE DONNER** un avis favorable aux ouvertures des commerces de la commune de VALSERHONE les dimanches suivants pour l'année 2026 :
 - Les commerces de détail pratiquant la même activité, regroupés par code NAF (nomenclature d'activités française) :
 - 04 janvier 2026
 - 1er mars 2026
 - 5 avril 2026
 - 31 mai 2026
 - 21 juin 2026
 - 4 octobre 2026
 - 1er novembre 2026
 - 29 novembre 2026
 - 06 décembre 2026
 - 13 décembre 2026
 - 20 décembre 2026
 - 27 décembre 2026
 - Les concessions automobiles :
 - Dimanche 18 janvier 2026
 - Dimanche 15 mars 2026
 - Dimanche 14 juin 2026
 - Dimanche 13 septembre 2026
 - Dimanche 11 octobre 2026
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente déléguée à signer tout document s'y rapportant

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Duguesclin – 69003 LYON ou www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire de séance,
Catherine BRUN



Le Président,
Patrick PERRÉARD



Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20251105-25-DC116-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

